AOÛT - OCTOBRE 2026

# sdec info

Lettre d'information du Syndicat départemental des énergies de la Creuse

Un magazine édité par le sdec 23 L'énergie en Creuse

DOSSIER

# Le réseau électrique en Creuse

p.7

## Tout comprendre des interactions, des acteurs, des enjeux.



Les chiffres clés

Les travaux du SDEC

L'écosystème

Les mutations à venir

**ÉLECTIONS**
Les nouveaux élus du SDEC

**ÉCLAIRAGE PUBLIC**
Des aides financières et techniques

**ÉLINA**
Une nouvelle organisation pour de nouveaux projets

**ECOPOUSSE**
Succès du programme de sensibilisation de nos jeunes creusois !

Membre du groupement territoire d'énergie NOUVELLE-AQUITAINE



# Edito

## Merci pour votre confiance renouvelée ! Nous pouvons continuer de plus belle pour améliorer notre territoire d'énergies et développer de nouveaux projets.

**C'est avec un plaisir non dissimulé que je signe ce nouvel édito du SDEC INFOS. Vous m'avez renouvelé votre confiance suite aux dernières élections et je vous en remercie une nouvelle fois.**

Depuis 1983 comme membre du comité syndical puis comme Président depuis 1999, nous avons construit ensemble le SDEC, développé ses missions et apporté de nouveaux outils au bénéfice des communes. Mais le travail n'est pas fini ! **Et je sais aussi pouvoir compter sur l'engagement et le dynamisme des nouveaux vice-présidents.**

Chaque nouveau mandat est l'occasion d'**enrichir l'offre de services** proposée à nos adhérents et de **répondre toujours plus efficacement aux besoins des collectivités**. Celui-ci ne fera pas exception.

La **mise en place d'un PCRS** (Plan Corps de Rue Simplifié) constituera une avancée majeure. En fournissant un référentiel géographique de grande précision, il permettra de sécuriser et de faciliter la conduite de nombreux projets communaux. Ses applications seront concrètes et directement utiles au quotidien : amélioration des procédures de DT-DICT pour les travaux à proximité des réseaux, gestion et valorisation des cimetières, préparation et suivi des aménagements de voirie, mais également accompagnement de nombreuses autres opérations nécessitant une cartographie fiable et partagée.

Au-delà de l'outil lui-même, c'est un véritable service que nous mettrons à la disposition de nos adhérents, afin de leur faire gagner en efficacité, en sécurité et en qualité dans la conduite de leurs projets.

Le deuxième projet sur lequel nous allons travailler dans les mois à venir, c'est la **mise en place d'une PMO** (Personne Morale Organisatrice) dans le cadre des opérations d'autoconsommation collective de production d'électricité photovoltaïque.

C'est un sujet au cœur des réflexions des collectivités qui sont aujourd'hui face à un double défi : maîtriser leurs consommations énergétiques et inscrire leur action dans la transition énergétique.
La crise énergétique de 2022 nous a montré combien notre dépendance aux marchés de l'énergie pouvait peser sur nos budgets et notre capacité d'action. Aussi, la production d'électricité photovoltaïque apparaît aujourd'hui comme une véritable opportunité.
***Produire localement ce que l'on consomme***, c'est réduire nos charges de fonctionnement et améliorer la résilience de nos territoires. Les opérations d'autoconsommation collective peuvent s'avérer complexes à monter. Il faut donc que le SDEC continue de se doter des outils qui nous permettrons collectivement de développer l'autoconsommation.

Nous continuerons également à **travailler sur les sujets développés ces dernières années** : la mobilité électrique encore avec la réévaluation du schéma directeur en 2027 et au regard de l'utilisation croissante de notre parc de bornes de recharges (+70 % en un an), la maîtrise de l'énergie avec notre réseau d'économes de flux qui travaillent avec vous sur vos consommations d'énergie ou encore sur le développement des EnR avec la signature d'un nouveau contrat de développement des EnR thermiques en partenariat avec l'ADEME et le département.

Sans oublier le travail quotidien que le SDEC réalise sur le réseau public de distribution d'électricité et l'ingénierie apportée aux collectivités pour un parc d'éclairage public performant et économe.

**André Mavigner**
Président du SDEC

**Sdec'Info** est une publication du
**Syndicat départemental des énergies de la Creuse**
**ISSN 2276-5905**
11, av. Pierre Mendès-France ▪ 23000 GUERET
Tél. : 05 55 81 53 01 ▪ Courriel : contacts@sde23.fr
Tirage : 1 100 exemplaires sur papier recyclé
Directeur de la publication : **André MAVIGNER**
Rédaction : **Services du Sdec**
Conception : **contact@graalcommunication.com ▪ St Goussaud**
Crédits graphiques : **Sdec, graal**
Tous droits de reproduction même partielle réservés ▪ 3e trimestre 2026
**www.sdec23.org**





De Gauche à droite : David GRANGE, Alex AUCOUTURIER, Jean Roland MATIGOT, Sylvain DUQUEROIX, Benoit WALKOWIAK, André MAVIGNER , Philippe LETOURNEUX, Francine COUTY, Patrice LORRET, Vincent VERGERON, Stéphane CHARLES, Marie-Françoise FOURNIER, Julien CHEBANCE, Damien DEMARIGNY, Henri LECLERE, Cédric BONNAUD , Alain BERTRAND

Le nouvel exécutif du SDEC, avec le Président, les 6 vice-présidents et les membres du bureau

# l'actu en Creuse

## RENOUVELLEMENT DU BUREAU
### Félicitations aux nouveaux élus du SDEC !

Suite aux dernières élections municipales de mars, le SDEC a réuni les 528 représentants des communes dans les 12 secteurs d'énergie courant avril et mai.
Le comité syndical s'est ensuite réuni le 22 mai dernier à Sainte Feyre afin de procéder à l'élection du nouvel exécutif du syndicat.
Enfin, les membres du Bureau ont été désignés à leur tour, assurant une représentation territoriale équilibrée au sein des instances du SDEC.

**André MAVIGNER**, Maire de Bénévent l'Abbaye, a été réélu Président du SDEC.

Le comité a également désigné **6 vice-présidents** :

1er / **Sylvain DUQUEROIX**, Maire de Champsanglard
Administration Générale / Maitrise de la demande en énergie

2ème / **Jean-Roland MATIGOT**, Maire de Vareilles
Electrification Rurale / PCRS

3ème / **David GRANGE**, Maire de Sannat
Autoconsommation Photovoltaïque

4ème / **Henri LECLERE**, Conseiller municipal de Guéret
Rénovation énergétique des logements

5ème / **Cédric BONNAUD**, 2ème adjoint de Saint-Amand
Eclairage Public

6ème / **Alex AUCOUTURIER**, Maire de Saint-Yrieix-les-Bois
Ressources humaines / Mobilité durable



## SOMMAIRE

2 **ÉDITORIAL**

3 **L'ACTU DES ÉNERGIES**
En Creuse, en France et ailleurs

6 **LES NOUVEAUX ÉLUS DU SDEC**
Organisation territoriale et instances

7 **DOSSIER : L'ÉLECTRICITÉ EN CREUSE**
- Comprendre les bases du réseau de distribution et ses chiffres clés
- Quels sont les principaux acteurs et équipements ?
- Un réseau en pleine mutation

13 **ÉCLAIRAGE PUBLIC**
Les aides financières et techniques

14 **ELINA : LA SEM REPART DU BON PIED**

16 **PROGRAMME ECOPOUSSE**
Les jeunes creusois sensibilisés aux enjeux énergétiques

# l'actu en France et ailleurs

**VNU, V2G, S21…
Derrière ces acronymes se cache une réalité.
Cette année 2026 marque un tournant
dans notre manière de consommer l'énergie !**

## Fin de l'ARENH

### Une nouvelle page pour l'électricité française

Le 31 décembre 2025 a marqué la disparition de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique), dispositif créé en 2011 pour permettre aux fournisseurs alternatifs d'acheter une partie de l'électricité nucléaire d'EDF à un tarif régulé de 42 €/MWh.

Depuis le 1er janvier 2026, ce mécanisme a été remplacé par **un nouveau système appelé VNU** (Versement Nucléaire Universel). Son objectif reste similaire : faire bénéficier les consommateurs de l'avantage économique du parc nucléaire français tout en garantissant à EDF les moyens financiers nécessaires pour entretenir son parc actuel et préparer les futurs investissements.

**La différence est importante** : les fournisseurs ne disposent plus d'un accès direct à une électricité nucléaire à prix fixe. Les prix de marché prennent désormais une place plus importante dans la construction des offres. Le VNU prévoit toutefois un mécanisme de redistribution lorsque les revenus tirés du nucléaire dépassent certains seuils, afin de **protéger les consommateurs contre les envolées de prix**.

Pour les collectivités et les entreprises, cette réforme renforce l'intérêt d'une stratégie énergétique diversifiée : maîtrise des consommations, rénovation énergétique, autoconsommation photovoltaïque et suivi attentif des contrats d'approvisionnement.

**En bref**

- Fin définitive de l'ARENH depuis le 31 décembre 2025
- Mise en place du Versement Nucléaire Universel (VNU)
- Plus grande sensibilité des prix aux marchés de l'énergie
- Importance accrue de la sobriété et de la production locale

## Le V2G

### Quand les véhicules électriques deviennent des batteries pour le réseau

**La prochaine révolution de la mobilité électrique pourrait bien se cacher derrière trois lettres : V2G, pour « Vehicle-to-Grid »** (traduction : du véhicule vers le réseau).

Le principe est simple : grâce à une borne de recharge bidirectionnelle, un véhicule électrique peut non seulement se recharger, mais aussi restituer une partie de l'énergie stockée dans sa batterie lorsque le réseau en a besoin. **La voiture devient alors une réserve d'électricité** mobile capable de participer à l'équilibre du système électrique.

Cette technologie présente plusieurs avantages. Elle permet de mieux intégrer les énergies renouvelables, de réduire les pics de consommation et d'apporter de nouveaux services de flexibilité aux gestionnaires de réseaux.

À terme, les propriétaires de véhicules pourraient même être rémunérés pour l'énergie ou les services rendus au système électrique.

En France, plusieurs expérimentations sont déjà en cours. Le développement du standard européen CCS bidirectionnel et l'arrivée progressive de véhicules compatibles devraient accélérer le déploiement de ces solutions dans les prochaines années.

**Pour les collectivités, le V2G ouvre des perspectives intéressantes :** valorisation des flottes de véhicules électriques, optimisation énergétique des bâtiments publics et participation aux futurs mécanismes de flexibilité du réseau.

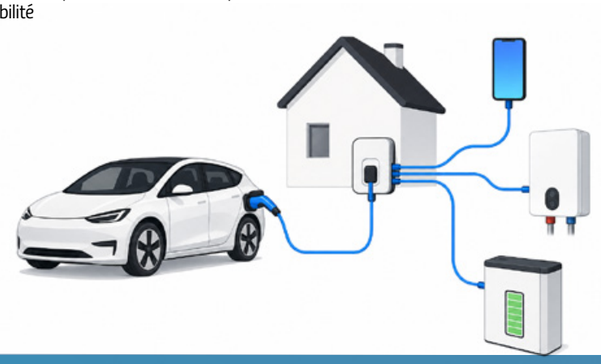

**En bref**

- Recharge bidirectionnelle entre véhicule et réseau
- Meilleure intégration des énergies renouvelables
- Nouvelles opportunités pour les flottes publiques



# Arrêté S21
## le photovoltaïque entre dans l'ère de l'autoconsommation

**Le 5 juin 2026 a marqué un tournant pour la filière solaire française.
Publié au Journal officiel le 4 juin, l'arrêté du 1er juin 2026 modifie en profondeur les règles économiques applicables aux installations photovoltaïques de moins de 100 kWc relevant du dispositif S21.**

### Quelle est la mesure phare ?

Le tarif d'achat de l'électricité injectée sur le réseau est désormais fixé à seulement **1,1 centime d'euro par kilowattheure hors taxes**, garanti pendant vingt ans et revalorisé de 2 % par an.






### Un changement majeur

Pour mesurer l'ampleur du changement, il faut se souvenir qu'au début de l'année 2025, le surplus photovoltaïque était encore rémunéré entre 4 et près de 5 c€/kWh selon la puissance de l'installation.

**En quinze mois, la valeur de l'électricité revendue au réseau a donc été divisée par quatre.**

Derrière cette décision se cache une évolution de la politique énergétique française. Pendant de nombreuses années, l'objectif était d'encourager le déploiement du solaire grâce à des tarifs d'achat attractifs. Aujourd'hui, les pouvoirs publics considèrent que **le photovoltaïque est une technologie mature** et souhaitent **privilégier l'autoconsommation** plutôt que l'injection massive d'électricité sur le réseau.

### Une étape de plus vers l'autoconsommation

Le message envoyé aux porteurs de projets est clair : la rentabilité d'une installation ne repose plus sur la revente de l'électricité produite, mais sur **l'économie réalisée en consommant directement cette énergie**.
Dans un contexte où le prix de l'électricité achetée sur le réseau reste largement supérieur à 1,1 c€/kWh, chaque kilowattheure autoconsommé vaut désormais beaucoup plus qu'un kilowattheure vendu.

Pour les collectivités, **cette réforme accélère l'intérêt des projets associant production locale et consommation locale** : bâtiments publics, écoles, équipements sportifs, zones d'activités ou encore opérations d'autoconsommation collective.

Le solaire ne doit plus être pensé comme une source de revenus mais comme un outil de maîtrise des dépenses énergétiques et de résilience des territoires.

**Cet arrêté marque un tournant majeur dans notre manière de consommer l'électricité en nous amenant vers plus d'autonomie et moins de dépendance !**

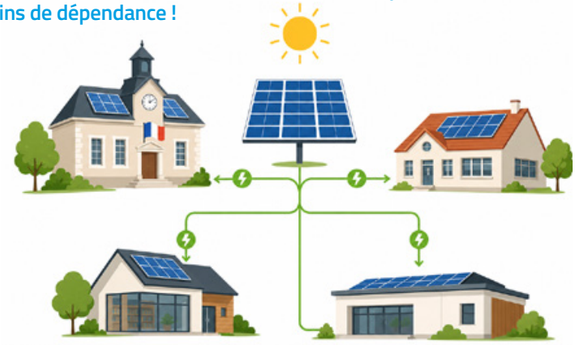

**En bref**

- Depuis le 5 juin 2026, le tarif d'achat du surplus photovoltaïque est fixé à 1,1 c€/kWh HT.
- Le tarif est garanti sur 20 ans avec une indexation annuelle de 2 %.
- La rémunération de l'électricité injectée a été divisée par quatre en un peu plus d'un an.
- L'autoconsommation devient désormais le principal levier de rentabilité des projets photovoltaïques.

**Retrouvez plus d'infos sur :
www.sdec23.org**
actualités
informations
dossiers
contacts…

# LES ÉLUS AU SDEC

## Organisation territoriale et instances

### 528 Délégués pour incarner les secteurs d'énergie de la Creuse

Chaque collectivité adhérente au SDEC désigne 2 délégués titulaires et 2 suppléants qui vont siéger au sein du Secteur Local d'Energie (collège électoral) dont elle relève, soit au total 528 délégués.

Chaque secteur local d'énergie élit ses représentants (entre 4 et 6 selon la population) au comité syndical. En Creuse, toutes les communes et tous les EPCI sont adhérents.

### Être Délégué, c'est être au centre des actions du SDEC !

Le délégué est le trait d'union entre sa collectivité, les attentes des usagers, les entreprises et les services du SDEC.

#### Auprès de sa collectivité
Il représente et informe. Il propose et conseille sur les actions.

#### Auprès des usagers
Il informe, conseille et oriente.

#### Auprès du SDEC
Il participe aux réunions, fait remonter les besoins de la collectivité, propose et oriente les décisions.

#### Auprès des entreprises intervenantes
Il suit les travaux.

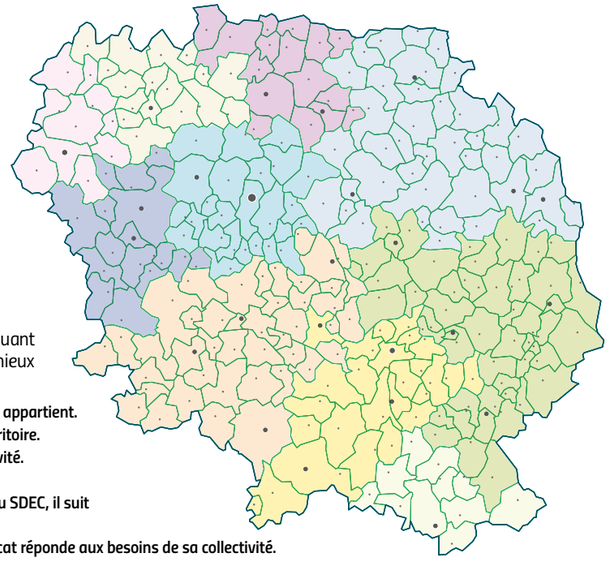

### Les 9 règles d'Or du Délégué

Tout au long de son mandat, le délégué agit pour l'intérêt général, en s'impliquant de manière neutre pour un meilleur service public de l'énergie et répondre au mieux aux besoins des collectivités.

1. Le délégué représente la position du conseil municipal ou communautaire auquel il appartient.
2. Le délégué est l'intermédiaire entre le SDEC, son conseil et les habitants de son territoire.
3. Le délégué est garant de l'image du SDEC auprès des élus et services de sa collectivité.
4. Le délégué informe son conseil des décisions et projets du SDEC.
5. Le délégué fait remonter aux services de sa collectivité les informations relatives au SDEC, il suit les travaux du syndicat sur son territoire.
6. Le délégué s'engage dans l'élaboration des orientations du SDEC afin que le syndicat réponde aux besoins de sa collectivité.
7. Le délégué assiste le SDEC dans l'organisation d'actions sur son territoire.
8. Le délégué s'informe pour comprendre les enjeux du SDEC.
9. Le délégué est présent à chaque réunion à laquelle il est convoqué en fonction de son mandat : secteurs locaux d'énergie, comité syndical, bureau syndical (en cas d'indisponibilité, il doit prévenir son suppléant).

## Les différents mandats au sein des instances du SDEC

### Le Président



André MAVIGNER

Elu par le comité syndical, le Président est l'exécutif du syndicat. Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical et du Bureau Syndical.
Il est l'ordonnateur des dépenses et le chef des services du syndicat.

### Les Vice-présidents

Elus par le Comité syndical, les 6 Vice-présidents assistent le Président qui leur donne délégation pour l'exercice d'une partie de ses fonctions. Ils siègent au bureau syndical.



Sylvain DUQUEROIX



Jean-Roland MATIGOT



David GRANGE



Henri LECLERE



Cédric BONNAUD



Alex AUCOUTURIER

### Les membres du bureau syndical

Elus par le comité syndical, ils participent aux réunions du bureau organisées au siège du SDEC. Le bureau syndical délibère dans la limite des délégations fixées par le comité syndical. Ils participent également le cas échéant aux différentes commissions internes qui étudient des dossiers soumis ensuite au vote du bureau ou du comité.

### Les représentants au comité syndical

Elu par les Secteurs Locaux d'Energie, le comité syndical est composé de 59 représentants qui participent aux assemblées générales du comité syndical 3 à 5 fois par an.
C'est lui qui élit le Président, les Vice-présidents et les membres du bureau syndical.



DOSSIER

# L'électricité en Creuse

## Pour tout comprendre du réseau électrique en Creuse

### Un enjeu plus stratégique que jamais !

Invisible au quotidien, le réseau électrique est pourtant l'une des infrastructures les plus essentielles de notre territoire.

Derrière chaque éclairage public, chaque bâtiment communal, chaque exploitation agricole ou chaque entreprise se cache un système complexe où interviennent de nombreux acteurs : producteurs, transporteur, distributeur, fournisseurs, collectivités et régulateur.

Longtemps conçu pour acheminer l'électricité des grandes centrales vers les consommateurs, ce réseau connaît aujourd'hui une profonde transformation.

Avec le développement du photovoltaïque, de l'autoconsommation, de la mobilité électrique et des nouveaux usages, il devient progressivement un réseau intelligent, capable de faire circuler l'énergie dans les deux sens. Les consommateurs deviennent aussi producteurs, tandis que les réseaux doivent s'adapter pour accueillir ces nouvelles injections d'électricité renouvelable.

**En Creuse, cette évolution est particulièrement visible.**

Grâce aux investissements réalisés depuis de nombreuses années par le SDEC, propriétaire du réseau public de distribution, et à l'action quotidienne d'Enedis, notre département dispose aujourd'hui d'un réseau performant, résilient et prêt à relever les défis de la transition énergétique.

À travers ce dossier, nous vous proposons de découvrir le parcours de l'électricité, depuis sa production jusqu'à votre prise de courant, de mieux comprendre le rôle de chacun des acteurs de l'écosystème électrique et de mesurer les enjeux des investissements engagés pour construire le réseau de demain.



DOSSIER

# L'électricité en Creuse

## Schéma du réseau électrique
Maillage, interactions et chiffres clés

## LES POINTS CLÉS DU RESEAU ÉLECTRIQUE

**Honoré de Balzac a dit que « *tout bonheur matériel repose sur des chiffres* ».**
**Cette citation peut s'appliquer au réseau électrique creusois tant sa résilience aux événements climatiques et sa qualité de distribution ne sont plus à démontrer ces dernières années.**
**Pourtant, la gestion du réseau électrique n'est pas une simple affaire et nécessite de nombreux équipements et savoir-faire.**
**Le schéma simplifié ci-dessous vous en montre les principales interactions.**

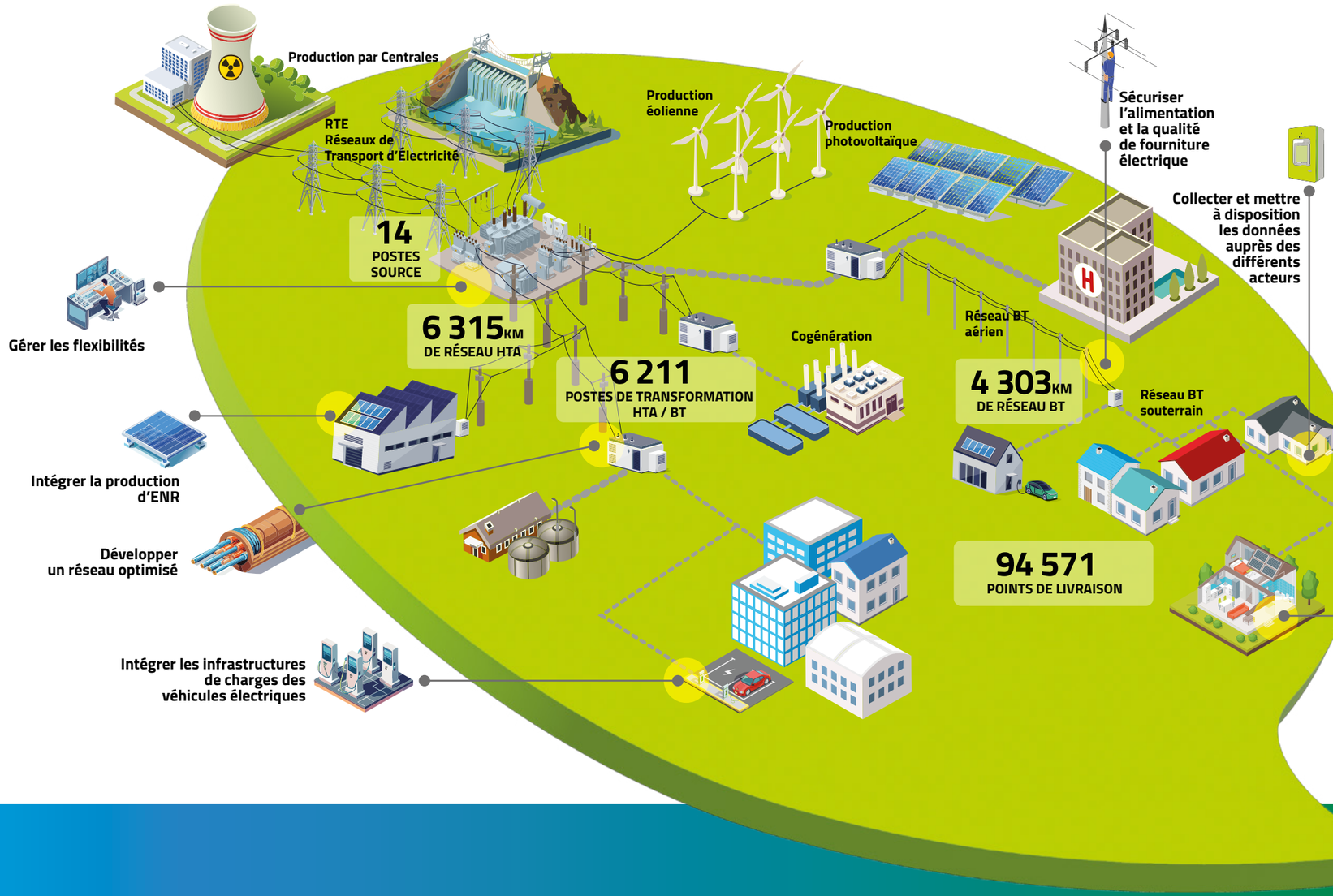


## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE

### La structure du réseau électrique creusois

- 14 postes source alimentent l'ensemble du territoire.
- 6 315 km de réseau HTA (20 000 V) dont 3 038 km en souterrain soit 48.1 %.
- 6 211 postes de transformation HTA /BT.
- 4 303 km de réseau BT (240 V / 410 V) dont 985 km en souterrain soit 22.9 %.
- 94 571 consommateurs et une consommation de 560 999 MWh.
- 4 736 producteurs et une production de 469 223 MWh.
- 83.6 % de l'énergie consommée produite sur le département.

### La qualité de l'alimentation

- Un réseau électrique de distribution publique est considéré comme satisfaisant si le taux de clients mal alimentés est inférieur à 5 % jugés à partir de 2 critères : la tenue de tension et la continuité d'alimentation.
  - En Creuse, le taux de clients mal alimentés est de **0.16 % pour la tenue de tension**.
  - Pour la **continuité de l'alimentation, le taux est de 2.39 %**.
- Le **taux de fils nus** du réseau BT (lignes vétustes et fragiles) est de **1.6 %**, soit 70 km de fils nus sur un total de 4 303 km.

## TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS DU SDEC SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

### Les travaux

- 53 chantiers d'enfouissement : 67 km de tranchées réalisés et 42 km de réseau aérien déposés.
- 117 chantiers de sécurisation / renforcement : 21 km de câbles aériens déroulés et 26 km de fils nus déposés.
- 88 chantiers d'extension : 17 km de câbles souterrains posés.

### Les investissements

- Enfouissements : 13 000 000 € HT.
- Sécurisations / Renforcements : 2 300 000 € HT.
- Extensions : 2 500 000 € HT.

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

sdec23 Syndicat des énergies de la Creuse

DOSSIER

# L'électricité en Creuse

## L'ÉCOSYSTÈME ÉLECTRIQUE
### Comprendre les bases de fonctionnement

**De la centrale électrique jusqu'à votre prise de courant, de nombreux acteurs interviennent pour produire, transporter, distribuer et vendre l'électricité.**
**Voici les principales clés pour comprendre le fonctionnement du système électrique français... et creusois !**

L'écosystème de la fourniture d'électricité se complexifie au fur et à mesure des nouvelles réglementations et des nouveaux usages. Mais le changement majeur aujourd'hui est la notion de «producteur-consommateur» qui ajoute un nouvel acteur dans la boucle .

## Producteur, transporteur, distributeur, fournisseur : qui fait quoi ?

Le producteur **fabrique l'électricité à partir de différentes sources d'énergie. Il peut s'agir par exemple d'EDF avec ses centrales nucléaires et hydrauliques, d'ENGIE avec ses barrages, parcs éoliens et centrales, de TotalEnergies, ou encore de producteurs locaux exploitant un parc photovoltaïque ou une centrale hydroélectrique.**

Le transporteur**, RTE, achemine cette électricité sur les lignes à très haute tension jusqu'aux territoires.**

Le distributeur**, principalement Enedis, la livre ensuite aux habitations, entreprises et collectivités grâce au réseau public de distribution.**

**Enfin,** le fournisseur **vend l'électricité aux consommateurs, établit les contrats et facture les clients. Les principaux fournisseurs sont notammment EDF, ENGIE, TotalEnergies, Octopus Energy ou encore Enercoop. Ils utilisent tous le même réseau électrique, géré par RTE et Enedis.**

Changer de fournisseur ne change donc ni les lignes électriques, ni la qualité de l'alimentation, ni l'interlocuteur en cas de panne.

## Fournisseur historique ou fournisseurs alternatifs ?

Le **fournisseur historique**, EDF, est le seul à proposer le **Tarif Réglementé de Vente (TRV)** de l'électricité, dont le prix est fixé par les pouvoirs publics sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).
Les **fournisseurs alternatifs** (Engie, TotalEnergies, Octopus Energy, Enercoop, ilek...) proposent quant à eux uniquement des offres de marché, dont les prix sont librement définis.
Quel que soit le fournisseur choisi, **l'électricité est acheminée par le même réseau public** exploité par Enedis : seuls le contrat, le prix et les services associés changent.

## Qui intervient lorsqu'il y a une panne ?

Lorsqu'une coupure d'électricité survient sur le réseau public, c'est **Enedis** qui intervient pour localiser et réparer l'incident, quel que soit le fournisseur d'électricité du client.

Si la panne concerne uniquement une installation intérieure (tableau électrique, disjoncteur, câblage...), elle relève de la responsabilité du propriétaire ou de son électricien.

En cas de problème sur un appareil électrique, c'est le fabricant ou l'installateur qui est concerné.

## LES PRINCIPAUX ACTEURS

### RTE
**Gestionnaire du réseau de transport**

**RTE (Réseau de Transport d'Électricité)** *exploite le* **réseau de haute et très haute tension** *(63 000 à 400 000 volts). Il transporte l'électricité produite par les centrales nucléaires, hydrauliques, éoliennes ou solaires sur de longues distances jusqu'aux postes sources. Sa mission est d'assurer en permanence l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité partout en France afin de* **garantir la sécurité d'alimentation du pays**.

### ENEDIS
**Gestionnaire du réseau de distribution**

Enedis, **filiale à 100 % d'EDF**, gère près de 95 % du réseau public de distribution d'électricité en France. Il **exploite les lignes** moyenne tension (HTA) et basse tension (BT), **réalise les raccordements, entretient les ouvrages** et **intervient en cas de panne**. Enedis ne vend pas d'électricité : il transporte l'énergie jusqu'aux consommateurs, quel que soit leur fournisseur.

### SDEC
**Autorité organisatrice du réseau en Creuse (AODE)**

Le **Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC)** est propriétaire du réseau public de distribution d'électricité basse et moyenne tension sur l'ensemble du département. Il organise le service public de distribution, programme les travaux de renforcement, d'enfouissement et d'extension du réseau, contrôle l'action d'Enedis et accompagne les collectivités dans leurs projets énergétiques : éclairage public, rénovation énergétique, photovoltaïque, mobilité électrique ou achats d'énergie.

### CRE
**le régulateur de l'énergie**

La **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** est une autorité administrative indépendante. Elle veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, fixe notamment le TURPE, encadre certains tarifs d'achat de l'électricité renouvelable et garantit un accès équitable aux réseaux pour tous les acteurs. Son rôle est d'assurer un équilibre entre protection des consommateurs, développement des réseaux et transition énergétique.

## LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS

### POSTE SOURCE
**Le lien entre transport et distribution**

Le poste source constitue **le point de passage entre le réseau de transport** exploité par RTE **et le réseau de distribution** géré par Enedis. Il abaisse la tension de 63 000 ou 90 000 volts vers 20 000 volts (HTA) avant d'alimenter les communes et les zones d'activités. Véritable carrefour électrique, il sécurise l'alimentation d'un territoire entier.

### POSTE DE TRANSFORMATION HTA/BT

Installé dans les villages, les quartiers ou les zones d'activités, **le poste de transformation HTA/BT transforme la moyenne tension** (20 000 volts) **en basse tension** (230 volts en monophasé et 400 volts en triphasé). Cette tension est celle utilisée quotidiennement dans les logements, les commerces, les bâtiments publics et les petites entreprises. Chaque poste alimente plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de clients.

### RÉSEAU HTA
**L'ossature de la distribution locale**

Le **réseau HTA (Haute Tension A)**, exploité à 20 000 volts, relie les postes sources aux différents postes de transformation répartis sur le territoire. Il dessert les communes, les quartiers et certains gros consommateurs industriels. Son rôle est d'**acheminer efficacement l'électricité sur plusieurs kilomètres** avant sa distribution finale en basse tension.

### RÉSEAU BT
**le dernier kilomètre**

*Le réseau BT — pour* **basse tension** *(240/410 volts) — constitue* **la dernière étape du parcours de l'électricité**. *Relié aux postes de transformation, il dessert directement les habitations, commerces, exploitations agricoles et bâtiments publics. En Creuse, sa sécurisation, sa modernisation et son enfouissement représentent* **une part importante des investissements réalisés par le SDEC** *pour garantir une alimentation fiable et de qualité.*

### COMPTEUR LINKY

Installé chez l'usager, le compteur Linky **mesure la consommation d'électricité et transmet automatiquement les index** à Enedis. Il facilite les mises en service, les changements de puissance ou de fournisseur à distance et permet aux consommateurs de mieux suivre leur consommation énergétique. Contrairement à une idée reçue, **il appartient au réseau public de distribution (c'est-à-dire au SDEC)** et non au fournisseur d'électricité.

DOSSIER

# L'électricité en Creuse

## Du consommateur au producteur
## Le réseau électrique se transforme

**Pendant des décennies, le fonctionnement du réseau électrique était simple : quelques grandes centrales produisaient l'électricité, qui était ensuite transportée puis distribuée jusqu'aux consommateurs. Aujourd'hui, cette logique a profondément changé.**

Grâce au développement des énergies renouvelables, **le réseau est désormais bidirectionnel** : il distribue toujours l'électricité aux usagers, mais il collecte également l'énergie produite localement pour l'injecter sur le réseau.

Cette transformation est portée par **l'essor spectaculaire du photovoltaïque**. En France, **1,3 million de producteurs d'énergies renouvelables** sont désormais raccordés au réseau public de distribution, dont une majorité d'installations photovoltaïques.
En 2025, Enedis a raccordé un niveau record de **6,6 GW de nouvelles capacités renouvelables**, soit plus de 20 % de progression en un an et près du double du volume raccordé trois ans auparavant.

### Une évolution également visible en Creuse

Le territoire creusois illustre parfaitement cette dynamique. Les données de concession montrent qu'en **2025, 4 736 installations** de production étaient raccordées au réseau public, contre **4 114 en 2024**. Le photovoltaïque représente l'immense majorité de ces installations, avec **4 694 producteurs** pour une puissance installée de **260 MW**. Leur production annuelle dépasse désormais **274 GWh**, en forte progression par rapport à l'année précédente. Cette évolution confirme que les communes, entreprises, agriculteurs et particuliers deviennent progressivement des **consommateurs-producteurs**, capables de produire une partie de leur propre électricité tout en alimentant le réseau lorsqu'ils disposent d'un surplus.

**LE CHIFFRE CLÉ :**
**+ 622 installations photovoltaïques raccordées en Creuse en un an**
soit près de 19 % d'augmentation !



### Un réseau qui doit s'adapter

**Cette nouvelle organisation impose de profondes évolutions techniques**. Les réseaux basse et moyenne tension, historiquement conçus pour acheminer l'électricité dans un seul sens, doivent désormais **accueillir des flux dans les deux directions**. Les postes de transformation, les lignes électriques et les systèmes de pilotage sont progressivement modernisés afin d'intégrer ces nouvelles injections tout en garantissant la qualité et la continuité de l'alimentation électrique.

**Les investissements sont considérables**. En 2025, Enedis a mobilisé 2,5 milliards d'euros pour raccorder de nouveaux consommateurs, producteurs d'énergies renouvelables et infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Cette modernisation constitue l'un des piliers de la transition énergétique française.

### Le rôle du SDEC : préparer le réseau de demain

En Creuse, **le SDEC accompagne cette mutation** en programmant les renforcements du réseau, en pilotant les extensions nécessaires aux nouveaux raccordements et en préparant l'accueil des futurs usages électriques : autoconsommation ou bornes de recharge notamment. Plus que jamais, le réseau électrique devient **un véritable système d'échanges**, au cœur de la transition énergétique des territoires.

### Vers une saturation des postes sources ?

Actuellement on observe une saturation progressive des postes sources.
Cette saturation sur environ 10 % du territoire français est notamment liée à une forte croissance des demandes de raccordement de nouvelles productions alors que les investissement nécessaires au renforcement des postes sont complexes et coûteux.

En effet, l'accélération de la production d'énergies renouvelable a entraîné une augmentation rapide des demandes de raccordement. Dans certains territoires, les demandes dépassent largement les capacités initialement prévues des postes sources.
**Et c'est le cas sur le département de la Creuse sur l'axe Boussac - Aubusson.**
ENEDIS a mis à disposition une plateforme permettant de consulter une carte des zones en contrainte pour raccorder de nouveaux projets de production HTA/BT.

https://openservices.enedis.fr/service/carte-zones-contrainte-projets-enr/





# Éclairage Public

## Des aides financières et techniques

### Le financement de l'éclairage public

Financement de l'éclairage public par le SDEC de 2016 à 2025

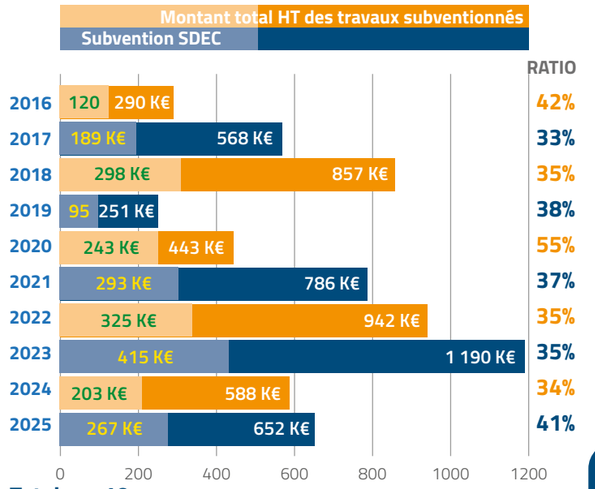


**Total sur 10 ans :**
**6 566 290 € HT de travaux**
**dont 2 448 430 € de subventions du SDEC** **soit 37% en moyenne**

Le SDEC est l'interlocuteur incontournable des communes pour la rénovation de l'éclairage public en Creuse. Non seulement, il apporte gratuitement son concours technique aux communes qui le sollicite, mais il finance également partiellement ces travaux.

Toutes les catégories de travaux d'éclairage public peuvent bénéficier de subventions du SDEC :

- Réaménagement EP suite à enfouissement des réseaux : 30 % de l'appareillage,
- Modernisation EP : 80 % du coût HT des travaux de mise en conformité du réseau et 150 € ou 200 € par points lumineux modernisés avec un plafonnement à 60 points lumineux,
- Extension EP : 80 % du coût HT des travaux de câblage,
- Illumination de sites ou monuments inscrits ou classés MH : 80 % du coût HT des travaux de câblage et 30 % de l'appareillage,
- Eclairage des installations sportives : 80 % du coût HT des travaux de câblage,
- Eclairage photovoltaïque (hors réaménagement et modernisation) : 80 % du coût HT des travaux de câblage évités ou plafonnement à 80 % du coût du dispositif photovoltaïque.

**En 10 ans, le SDEC a apporté aux communes creusoises près de 2 500 000 € d'aides pour un montant total de travaux subventionnés de près de 6 600 000 € HT.**
**En moyenne, chaque année, le SDEC apporte un financement à hauteur de 37% des investissements réalisés par les communes.**

### Guide de l'éclairage public en Creuse

En 2026, le SDEC a créé un **nouvel outil pour l'aide à la décision** des élus concernant l'éclairage public communal : **le Guide de l'éclairage public en Creuse**.
Ce guide non exhaustif et sans affichage des prix (contrairement à un catalogue classique) a pour principal objectif de présenter des réalisations mises en œuvre par le SDEC en Creuse dans le cadre de son accompagnement des communes, mais également d'exposer la politique du Syndicat en matière d'éclairage public.

Il existe une multitude de matériel d'éclairage public disponible sur le marché. Les fabricants et fournisseurs disposant chacun de leur propre catalogue, le SDEC a préféré **mettre l'accent sur les réalisations creusoises de ces dernières années**, toutes marques et tous styles confondus. Ainsi, les communes peuvent s'inspirer des installations de leurs voisines ou, a contrario, décider d'innover avec du matériel jamais installé. Dans tous les cas, **le service EP du SDEC** engagera les démarches auprès des fabricants pressentis ou retenus pour présenter à la commune un coût estimatif des installations.

Afin d'aider les communes dans la rénovation de leur éclairage public, le SDEC s'appuie sur l'expertise de ses agents et respecte une démarche éco-responsable. Le Guide de l'éclairage public en Creuse présente le service EP, cheville ouvrière du SDEC en la matière, et détaille sa politique syndicale pour un éclairage public efficient.

La **version numérique** du Guide est consultable en ligne et téléchargeable avec le QR Code ci-contre. Sa version papier pourra être remise à toute commune sollicitant le concours du SDEC.




Guide de l'éclairage public en Creuse
Version 2026

# SEM ELINA, UN NOUVEAU DÉPART

## Nouveau Président, nouveau Directeur et nouveaux projets !

élina
la SEM des syndicats d'énergies de Creuse et de Haute-Vienne

**Créée il y a 6 ans, cette Société d'Économie Mixte regroupe des partenaires publics et privés afin de favoriser l'essort de la production énergétique sur les territoires de la Creuse et de la Haute-Vienne.**

## Le contexte

Pour rappel, la SEM Elina est créée le 5 mars 2020 dans un cadre de partenariat entre le **SDEC** et le **SEHV** (pour le collège public, majoritaire), la **Banque des Territoires** (Caisse des Dépôts et Consignations), le **Crédit Mutuel Centre Ouest**, le **Crédit Agricole Centre Ouest**, et **SORÉGIES** (la SEM du Syndicat de la Vienne). Ces dernières structures constituent le collège privé. Les représentants élus des différentes structures actionnaires d'ELINA en constituent le Conseil d'Administration, instance délibérante (gouvernance) de la SEM dont le capital est de 7 000 000€.
**Le 11 juin dernier, c'est André MAVIGNER, Président du SDEC qui a été élu Président d'ELINA pour la durée de son mandat**.

## Le Direction de la SEM



Depuis le 5 janvier 2026, Monsieur **Anthony ROY** est nommé Directeur Général de la SEM en remplacement de Monsieur Armand MBALLA, Directeur Général d'ELINA de mars 2020 (date de création de la société) au 30 septembre 2025.
Monsieur ROY collabore avec une équipe technique et administrative composée de quatre membres : un Directeur du Développement et Projets, un Responsable Développement, un Chef de Projet (stagiaire) et une Secrétaire Administrative (assistante de direction).

## Le portefeuille «Projets» de la SEM

Le portefeuille de la SEM ELINA est riche de **78 projets de production d'électricité d'origine renouvelable**, avec une puissance totale de **271,88 MW** et une production annuelle de **474,70 GWh/an**.

S'agissant de la puissance des projets, **5,01 MWc sont en exploitation, 1,38 MWc en construction et 265,49 MW en développement**. Ces projets nécessitent un investissement conséquent, sur du long terme.
Les projets de centrales solaires sur toitures et sur ombrières de parkings représentent **80% du portefeuille**, les projets de centrales solaires au sol (tous en agrivoltaïsme) 15% et les projets éoliens 5%.

Si les projets sont essentiellement localisés en Creuse et en Haute-Vienne, d'autres, notamment sur toitures et ombrières de parking, sont développés ou sont en exploitation dans des communes de départements limitrophes (Allier, Vienne, Charente).

S'agissant du solaire au sol, la SEM enregistre un permis accordé en Haute-Vienne, deux permis en cours d'instruction en Creuse et trois dossiers prêts à déposer en Haute-Vienne. Les projets éoliens sont tous en cours de développement à différents niveaux, sur les deux départements.

Les tentatives de développement de projets de méthanisation, d'hydroélectricité et de d'hydrogène n'ont pas encore pu aboutir, soit parce que les études ne sont pas favorables (pour les deux derniers cas), soit pour cause de contestation administrative (recours) des permis de construire.

## L'hébergement des projets

La SEM ELINA n'est pas, pour l'instant, propriétaire de foncier.
Les **projets sont hébergés en partenariat** avec des exploitants agricoles, des industriels, des commerçants, des collectivités (communes ou EPCI), etc. Dans chaque cas de figure, une promesse de bail est conclue entre ELINA et le propriétaire.
Lorsque le projet est développé jusqu'au prêt à construire (permis ou arrêté de non-opposition obtenu et purgé de tous recours, convention de raccordement signée, financement acquis, marchés de travaux conclus), la promesse est transformée en bail devant un notaire. Les travaux peuvent alors commencer. Pour rappel, du fait de son caractère semi-public par le biais des collectivités qui en font partie (SDEC/SEHV), la SEM est soumise au Code de la Commande Publique dont elle respecte les procédures.

## Le partenariat

Pour mener à bien ses projets, en plus des propriétaires fonciers (ou de toitures), la SEM a noué des partenariats avec différents acteurs du territoire : collectivités (Communes et EPCI), Consulaires (CCI 23, CCI87, CA23, CA87), exploitants agricoles, industriels, commerces, bailleurs sociaux, bureaux d'études, développeurs, cabinets d'avocat et d'expertise comptables, etc.
Les partenariats prennent souvent la forme de **convention d'études** (prestations de services divers), de développement, de financement, d'assistance, d'appui-conseil, etc.
En plus de ces partenariats formalisés, la SEM travaille au quotidien avec les services de l'Etat et le personnel des collectivités territoriales concernés par les projets.



## Quels objectifs ?

### Valoriser la production électrique par l'autoconsommation individuelle ou collective

La SEM s'implique activement dans le développement de l'autoconsommation avec **quatre sites de production** pour une puissance totale de 509 kWc en exploitation en Creuse et en Haute-Vienne. Trois de ces installations sont réalisées en partenariat avec des collectivités territoriales (Veyrac, Les Cars, Rochechouart).

Avec le contexte de réduction drastique des tarifs appliqués par EDF Obligation d'Achat qui, par ailleurs, ne sont plus automatiques, **la SEM oriente systématiquement sa production vers l'autoconsommation** (individuelle ou collective) qui implique une organisation spécifique passant par la mise en place (ou l'adhésion) d'une association dénommée Personne Morale Organisatrice (PMO) du partenariat entre les producteurs, les consommateurs et les gestionnaires du réseau électrique.

Désormais, la production électrique de tous les projets de centrales solaires sur toiture et/ou ombrières est systématiquement valorisée sous forme d'autoconsommation, sécurisant un modèle économique de plus en plus fragile du fait de la baisse, voire de l'absence de tarifs d'achat réglementés.

### Développer les projets de batteries de stockage

Afin de pallier la problématique du raccordement de la production du fait de la saturation des équipements électriques, la SEM ELINA a initié le développement de **10 projets de parcs de batteries de stockage** à proximité de postes sources pour **une capacité de stockage de 165 MWh**, en Haute-Vienne, en Creuse, en Charente et dans la Vienne. La proximité des projets en cours de développement et la disponibilité du foncier à proximité des postes sources a motivé le choix des sites.

L'objectif de la SEM est de pouvoir investir dans cette thématique pour **couvrir l'ensemble des postes sources de la Creuse et de la Haute-Vienne**, malgré une très forte appétence du sujet par les différents acteurs de l'énergie constatée sur le terrain. La démarche permet à la SEM de disposer d'un service dédié au stockage de l'électricité (pour une valorisation optimale) et à la flexibilité du réseau de distribution.

## Quels projets en Creuse ?

Parmi les réalisations de la SEM, 9 centrales solaires sur toitures de bâtiments construits par ELINA (sauf un bâtiment existant dont la toiture est louée) sont construites et en exploitation à Vigeville (216kWc), Moutier Malcard (304kWc), Saint Maurice la Souterraine (106kWc), Ahun (400kWc), Glénic (269kWc), Clugnat (186kWc) et Sainte Feyre (304kWc).

Six agriculteurs, un industriel et un artisan sont les hébergeurs des centrales solaires, dans le cadre d'un partenariat leur permettant de disposer d'un outil de développement de leur activité : stabulation, hangar, stockage, atelier, etc.

S'agissant du solaire au sol, deux permis de construire sont en instruction par la DDT23 pour deux projets agrivoltaïques respectivement de 2,6 MWc et de 11MWc. Le développement des deux projets a permis, dans le premier cas, d'installer un exploitant agricole (reconversion et reprise d'une exploitation à l'abandon) dont l'activité a bien démarré et, dans le second cas, d'empêcher la perte d'une exploitation (arrêt définitif par manque de repreneur), à la suite du départ à la retraite du propriétaire-exploitant (le 31/12/2025), par l'installation d'un nouvel exploitant qui avait besoin de développer son activité.

Quant à l'éolien, ELINA n'est impliquée, actuellement, qu'au développement d'un seul projet, à l'état embryonnaire. Les discussions sont en cours avec un autre développeur pour un second projet à l'étude sur le territoire.

Quelque soit la thématique, cependant, le portefeuille de la SEM reste fourni en Creuse avec plusieurs projets (agrivoltaïsme, centrales sur toitures ou ombrières, batteries et stockage, etc.) soit en phase de sécurisation foncière, soit en phase de validation par les instances ou en études de faisabilité.

# Programme ECOPOUSSE



Remise des prix à Rougnat

## Une année de sensibilisation réussie dans les écoles creusoises !

**A la rentrée dernière, le SDEC a déployé dans les écoles creusoises le programme national Ecopousse, un dispositif de sensibilisation à la transition énergétique développé dans le cadre du programme ACTEE.**
**Destiné aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, il vise à faire découvrir les enjeux de l'énergie, du climat et des écogestes au travers d'ateliers pédagogiques ludiques et concrets.**

**À l'échelle nationale pour 2025/26, Ecopousse a mobilisé 145 564 élèves, 6 866 classes, 1 983 écoles et 113 collectivités partenaires.**

**En Creuse, le bilan est tout aussi satisfaisant.**

Le programme a concerné **29 écoles, 68 classes et 1 192 élèves**, avec 204 ateliers réalisés, soit la totalité des interventions prévues. Les animations, assurées par le **CPIE des Pays Creusois**, ont permis aux enfants de découvrir les différentes formes d'énergie, les énergies renouvelables et les gestes du quotidien favorisant les économies d'énergie.

Ce programme national décliné en Creuse est financé par des CEE, le SDEC apportant un financement d'environ 15 000 €.
Malgré les adaptations nécessaires liées aux classes multi-niveaux et aux aléas dans la mise en œuvre des actions dans les écoles durant l'année scolaire, les retours sont très positifs.
Les manipulations des maquettes pédagogiques, les échanges autour des écogestes et la distribution de **1 275 jeux de cartes Ecopousse** ont renforcé l'implication des élèves, certains allant jusqu'à proposer la mise en place d'un ***Référent éco-responsable*** dans leur classe.



Remise des prix à Lepaud



## Deux projets récompensés en Creuse

Le concours artistique national, organisé autour du thème ***Quel est ton super-pouvoir pour protéger notre planète ?***, a également rencontré un bel engouement.
**Deux réalisations creusoises ont été récompensées parmi les 1 463 créations reçues au niveau national.** Les prix ont été remis le 12 juin 2026 lors de cérémonies organisées à Rougnat et Lépaud, réunissant élèves, enseignants, partenaires et élus.

Avec des enseignants globalement conquis et des élèves qui réinvestissent rapidement les écogestes dans leur quotidien, Ecopousse confirme sa capacité à sensibiliser les plus jeunes aux enjeux énergétiques et environnementaux, tout en créant une dynamique collective sur le territoire.

sdec23 Syndicat des énergies de la Creuse